

Les E-démarches du

caf.fr

rSa

Tous les 3 mois, déclarez
vos ressources en ligne !



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de la Vendée



ALLOCATIONS
FAMILIALES
caf.fr



Mon compte

4 bonnes raisons d'utiliser Internet & le caf.fr

C'est + **SIMPLE**

vous disposez d'une aide en ligne

C'est + **PRATIQUE**

vos informations sont enregistrées
et consultables en ligne

C'est + **RAPIDE**

vos informations sont aussitôt
transmises à la Caf

C'est + **ÉCONOMIQUE**

vous n'avez plus besoin de timbre



MODE D'EMPLOI EN 4 ÉTAPES

ETAPE 1 CONNECTEZ VOUS SUR LE www.caf.fr

- Sélectionnez l'espace Mon compte,
- Accédez à votre espace personnel avec votre code postal, votre n° d'allocataire, votre code confidentiel et votre date de naissance.
- Validez.

ETAPE 2 VOUS ÊTES DANS VOTRE COMPTE

- Cliquez sur « Déclarer mes ressources trimestrielles Rsa ».

A noter : pour faire la déclaration vous devez cocher la case « j'ai pris connaissance » et valider.

ETAPE 3 COMPLÉTEZ VOTRE DÉCLARATION

- Confirmez ou modifiez votre situation familiale et professionnelle.
- Saisissez vos revenus.
En cas d'absence de revenus, cochez les cases concernées.

ETAPE 4 VALIDEZ !

En fin de saisie, le récapitulatif de votre déclaration s'affiche : il vous suffit de valider et c'est terminé.

Vous pouvez maintenant suivre le traitement de votre dossier en consultant la rubrique « Mes démarches en ligne ». Lorsque votre dossier sera traité, vous en serez averti par mail et vous pourrez aussitôt consulter vos nouveaux droits.

Très important : si vous ne déclarez pas chaque trimestre vos ressources à la Caf, le versement de votre rsa sera interrompu.

Bon à savoir : pour pouvoir déclarer sur le caf.fr, vous devez disposer d'une adresse mail.